

Conseil communal de Jalhay du 30 mai 2022

14 points ont été traités en séance publique.

Le Conseil communal a pris acte des vérifications trimestrielles de la situation de caisse qui consistent à contrôler la correspondance entre les montants sur les comptes bancaires et la comptabilité.

A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé les modifications budgétaires ordinaires n° 1 et extraordinaires n° 1 de l'exercice 2022 du C.P.A.S.
- renoncé au bail emphytéotique conclu entre la Commune et le C.P.A.S. de Jalhay concernant le bâtiment affecté aux services du C.P.A.S. Dans le but de pouvoir profiter des subsides thésaurisés (à savoir cumulés sur plusieurs années) des Plans d'investissement communaux (PIC), notre Commune doit être propriétaire de ce bâtiment.
- approuvé la modification du règlement d'ordre intérieur (ROI) de la Commission locale de développement rural (CLDR) dans le cadre de l'Opération de développement rural (ODR).
- approuvé les travaux relatifs à la liaison cyclo-piétonne entre le RAVEL à Sart Station et le centre de Sart (268.000 € TVAC, subsides espérés : 100.000 €).
- approuvé la convention entre les communes de Jalhay, Spa et Stoumont relative au partage d'un coordinateur commun chargé de la mise en œuvre et du suivi des Plans d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC).
- approuvé les comptes de l'exercice 2021 de la Fabrique d'église de la Paroisse Saint-Lambert.
- approuvé les points à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaires des Intercommunales AQUALIS, A.I.D.E., Centre d'Accueil « Les Heures Claires » (C.A.H.C.), INTRADEL, ECETIA et NEOMANSIO du mois de juin 2022.

En fin de séance, nous apprenons que la fonctionnaire déléguée au Service de l'Urbanisme de la Région Wallonne annonce un délai d'un mois supplémentaire pour remettre son avis quant à la demande de permis pour les travaux de rénovation du bâtiment du CPAS suite à la pétition de Sartois contre ce projet tel que présenté, bien qu'elle ait été transmise hors délai.

Si ce dossier est refusé par le Région wallonne et étant donné que le bourgmestre n'acceptera aucune modification (cela engendrerait des retards considérables selon lui), Jalhay risque de perdre un subside de 635.000 € qui sera alors utilisé par d'autres communes.

En outre, les services de BPOST seront déménagés dans le local où se trouvait l'épicerie de Jenny. En effet, alors que BPOST payait un loyer ridicule à notre Commune (entre 300 € et 400 € par an), notre poste nationale a décidé de ne plus s'installer dans les bâtiments du CPAS vu les retards probables annoncés dans la reconstruction de cet immeuble. Il était prévu que la poste s'installe dans des containers pendant les travaux, mais elle a préféré investir dans la sécurisation de l'ancienne épicerie et de s'y implanter définitivement.

Luc Becker,

Coordinateur du groupe AC (Actions Citoyennes)